

Devenir Personne Ressource Du Projet de Prévention des Troubles Musculosquelettiques (TMS) de
l'établissement
Organisation générale de la formation & Programme détaillé

Public et effectif maximal

Toute personne (managers, fonctionnels sécurité...) appelée dans son entreprise à exercer une fonction de personne ressource du projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS).

Cette formation est adaptable aux personnes en situation de handicap : Notre réseau de partenaires dans le domaine du handicap nous apporte une aide dans l'adaptation des modalités d'enseignement.

Maximum 10 stagiaires par session.

Prérequis et conditions préalables d'inscription

L'inscription de la personne ressource est subordonnée à la réalisation d'une lettre d'engagement élaborée par le chef d'établissement, notamment à l'issue de sa participation à la journée de formation « initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) » organisée par les services prévention des caisses de sécurité sociale.

Les participants doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en œuvre un projet de prévention des troubles musculosquelettiques dans leur établissement.

Afin de pouvoir suivre cette formation dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'avoir des connaissances de bases de prévention des risques professionnels. Ainsi, la personne ressource devra :

- ✚ Soit fournir une attestation de réussite du parcours d'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels »
- ✚ Soit fournir une attestation de suivi de la formation « obtenir des compétences de base en prévention » faite par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale,
- ✚ Soit justifier d'une expérience professionnelle ou d'un niveau formation suffisants sur la prévention des risques professionnels.

Objectifs

- ✚ Élaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés,
- ✚ Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques ,
- ✚ Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants ,
- ✚ Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions,
- ✚ Accompagner l'établissement dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention,
- ✚ Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS.

Contenu

- ✚ La méthodologie de projet
- ✚ La démarche de prévention des TMS : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP)
- ✚ Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, organisationnels et liés à l'environnement)
- ✚ Les outils de repérage et d'analyse des situations de travail (démarche, outils)
- ✚ L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail
- ✚ La mise en place d'un suivi d'indicateurs de veille

Méthodes pédagogiques

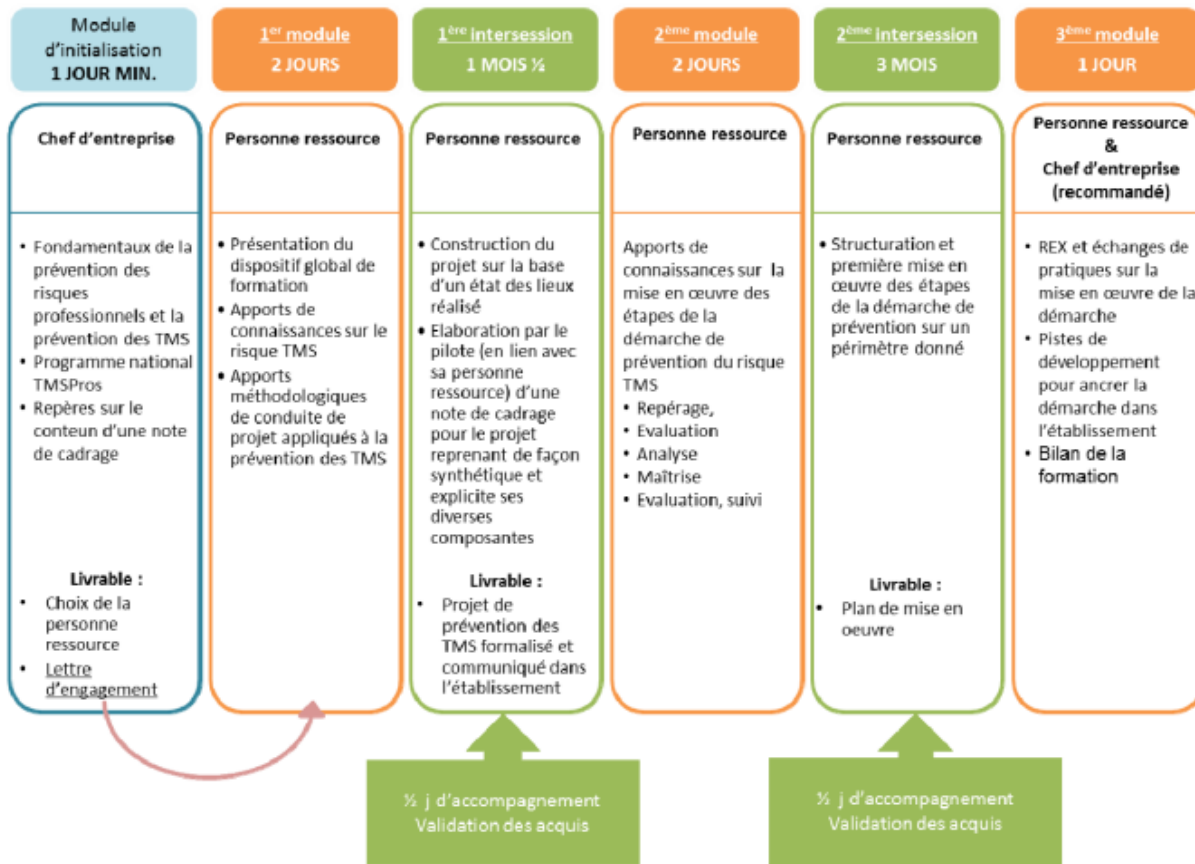
- ✚ Exposés didactiques,
- ✚ Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants,
- ✚ Mises en situation,
- ✚ Accompagnement sur site par le formateur,
- ✚ Échanges et retours d'expériences.

Durée

Durée totale de 6 jours (42 heures) :

- ✚ 5 jours en face à face pédagogique
- ✚ 2 demi-journées d'accompagnement sur site.

Schéma global de l'organisation de la formation



Modalités d'évaluation des acquis

L'évaluation des acquis de formation est conçue de façon à être au plus proche des situations que la personne ressource sera amenée à rencontrer au cours de sa mission.

Les moments d'évaluations sont conçus de façon à livrer au stagiaire une appréciation de la progression dans chacun des domaines de compétences retenus par le référentiel et à faire le point sur le niveau attendu à l'issue.

Ils s'articulent autour de deux temps forts :

- ✚ Un temps d'évaluation des acquis durant la formation, de type quizz, portant sur l'identification du risque de TMS. L'appréciation sur cet objectif est binaire (atteinte oui/non). Une épreuve de rattrapage sera programmée si l'objectif n'est pas atteint par le stagiaire.
- ✚ Une évaluation sur la construction du projet de prévention des TMS et le plan de mise en œuvre de la démarche de prévention. Cette évaluation est basée sur l'élaboration et la présentation lors du dernier module de la structuration du projet de prévention de l'entreprise et d'une analyse de situation de travail. Le niveau d'atteinte de ces objectifs est représenté sous la forme d'une échelle. Si l'évaluation se situe en-dessous de 5, des actions d'amélioration doivent être pensées et discutées avec le stagiaire (sans pour autant remettre en cause la validation finale des acquis de formation). Ce

temps d'évaluation sera positionné durant les phases d'accompagnement en intersession (projet de prévention et plan de mise en œuvre de la démarche).

Validation

L'évaluation des acquis de la formation aboutit, en fin de formation, à l'attribution d'une attestation de validation des acquis de formation.

Formateur

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS.

Tarifs

2700€ HT par stagiaire.

Modalités d'inscription

Soit :

- ✚ Au près de la CARSAT,
- ✚ Soit en nous contactant :



EOS ERGONOMIE
Conseil et Formations
Chemin de Haitce - 64520 Bidache
06-43-65-53-73
contact@eos-web.com
Site internet: www.eos-ergonomie.com

Devenir Personne Ressource Du Projet de Prévention des Troubles Musculosquelettiques
(TMS) de l'Entreprise
Programme détaillé

PREMIER MODULE (2 JOURS):

→ Premier jour :

9h00-12h30 : Présentation du Stage et des stagiaires/ positionnement.

La personne ressource au sein du programme TMS Pros (Rôles et missions, compétences).

12h30-13h30 : Pause déjeuner

13h30-17h00 : La structure et l'élaboration d'un projet de prévention des TMS

→ Deuxième jour :

9h00-12h30 : Le projet de prévention : enjeux- Objectifs-Indicateurs

12h30-13h30 : Pause déjeuner

13h30-17h00 : La mobilisation des acteurs

Préparation de l'intersession

INTERSESSION N°1

Cette phase de construction du projet doit aboutir à la formalisation d'un projet de prévention et à une note de cadrage partagée entre le pilote et la personne ressource.

DEUXIEME MODULE (2 JOURS):

→ Premier jour :

9h00-12h30 : Retours sur intersession

Le risque TMS : données générales

Analyser une situation de travail : Bases théoriques et outils de dépistage

12h30-13h30 : Pause déjeuner

13h30-17h00 : Analyser une situation de travail : Mise en pratique

→ Deuxième jour :

9h00-12h30 : Le diagnostic et le plan d'action

12h30-13h30 : Pause déjeuner

13h30-17h00 : Conduire le projet dans la durée

Préparation de l'intersession.

INTERSESSION N°2 :

Structuration et Mise en œuvre des étapes de la démarche.

TROISIEME MODULE (1 JOURS):

Octobre 2021

Présentation des travaux individuels/évaluations Bilan-retour d'expérience-Pistes de développement.
(La présence du pilote de projet est souhaitée).